

Une colonne sèche (ou colonne incendie) est un dispositif de lutte contre l'incendie installé dans des immeubles comprenant des étages et/ou des sous-sols, consistant généralement en une canalisation vide qui peut être raccordée en extérieur à une source d'eau pressurisée afin de faciliter l'accès à l'eau dans les étages aux équipes de sapeurs-pompiers.

Rappel de la réglementation : « Selon l'arrêté du 31 janvier 1986 modifié le 19 juin 2015, ainsi que la norme de sécurité NFS 61-759 compil août 2011 et l'article R4227-39 du code du travail »

La « **maintenance de vos équipements** » doit être effectuée par une personne justifiant d'une compétence particulière.

MAINTENANCE

La « maintenance » doit être effectuée tous les ans, avec une tolérance de plus 2 mois ou moins 1 mois, par une personne compétente.

Est compétente, une personne employée par une entreprise ayant la formation et l'expérience nécessaire.

La maintenance consiste en un ensemble d'opérations permettant de maintenir ou de rétablir un matériel de sécurité (identifié dans les conditions particulières) dans un état de bon fonctionnement afin que celui-ci soit en mesure d'assurer son usage déterminé. La maintenance regroupe ainsi les actions de contrôle et de vérification des équipements.

La maintenance « préventive » :

Réalisée une fois par an selon des dates ou fréquences spécifiées en conditions particulières, la maintenance préventive permet de prévenir les défaillances des appareils.

Le spécialiste en sécurité incendie effectue :

- Vérification visuelle de l'installation
- Fermeture de tous les robinets
- Vérification de la présence de tous les boulons
- Mise en pression selon la norme 61-759 compil
- Contrôle de fuites sur l'ensemble de la colonne
- Vérification de la signalétique

À la fin de son intervention, le professionnel applique une étiquette de vérification sur l'appareil, rappelant la maintenance effectuée et remplit le registre de sécurité (si existant).